

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 12 avril 2022 18h00-19h30 Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, Faverges-Seythenex

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni mardi 12 avril 2022 à 18h00, en séance publique à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire,
Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 et notamment son article 6, portant le quorum à un tiers des membres en exercice,
Vu la loi n°2020-0391 du 1^{er} avril 2020 et notamment son article 6 – III, portant appréciation du quorum en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance
Vu la délibération n°21-12 du 05/05/2021 portant sur les modalités d'organisation des réunions de l'organe délibérant en audio/visioconférence
Vu la loi 2021-1465 dite vigilance sanitaire du 10/11/21 et notamment le V de l'article 10 qui modifie l'ordonnance du 1^{er} avril de 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prorogeant jusqu'au 31/07/2022 les dispositions relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements,

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 7

Présents : 13 dont 10 titulaires dont 2 en visioconférence, 3 suppléants dont 1 en visioconférence

Quorum carte GEMAPI : 7

Présents : 11 dont 9 titulaires dont 2 en visioconférence, 2 suppléants dont 1 en visioconférence

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	François RIEU	ARLYSERE
Françoise VIGUET- CARRIN	ARLYSERE	Christian FRISON-ROCHE <i>Présent en visioconférence</i>	ARLYSERE
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Christophe BOUGAULT- GROSSET	CC Pays du Mont Blanc
Raphaël THEVENON	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Colette GONTHARET <i>Présente en visioconférence</i>	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS			
Daniel DUPRE	ARLYSERE	Michel LUCIANI	CC Sources du Lac d'Annecy
Edouard MEUNIER <i>Présent en visioconférence</i>	ARLYSERE		
DELEGUES REPRESENTES			
Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc	ayant donné pouvoir à Christophe BOUGAULT-GROSSET	
DELEGUES EXCUSES			
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Frédéric REY	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc
Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy
Mike ROUSSEAU	ARLYSERE		
DELEGUES ABSENTS			
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes
Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2022	4
COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	4
DECISION N°2022-01 DU 14/03/2022 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATERIAUX DU BERSEND	4
DECISION N°2022-02 DU 14/03/2022 – ADMINISTRATION GENERALE – FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE MATERIEL INFORMATIQUE	4
DECISION N°2022-03 DU 14/03/2022 – GEMAPI – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAISE ET DE LA DECHARGE DE LA SERRAZ DE LA COMMUNE D'UGINE – AVENANT N°2 AU MARCHE 21-05	4
MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
FINANCES	5
N°22-09 : FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 PAR MME LE RECEVEUR	5
N°22-10 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SMBVA	5
N°22-11 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1 AU BUDGET DU SMBVA	6
ADMINISTRATION GENERALE	6
N°22-12 : ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT D'ACTIVITE 2021	6
N°22-13 : GEMAPI - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIVE AU MARCHE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE (SECTEUR BASSE TARENTEISE) ET LE SMBVA	7
RESSOURCES HUMAINES	8
N°22-14 : REGIME RELATIF AUX AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX	8
N°22-15 : RIFSEEP – EXTENSION DU DISPOSITIF AU POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL	9
OPERATIONS	9
N°22-16 : GEMAPI – DEMANDE DE SUBVENTION : PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE DU TORRENT DU BERSEND ET DE LA CONFLUENCE AU DORON	9
N°22-17 : GEMAPI – ETUDE DU PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE DU TORRENT DU BERSEND ET DE LA CONFLUENCE AU DORON - INTEGRATION A LA PROGRAMMATION 2022 DU SMBVA	10
N°21-18 : GEMAPI – ETUDE DU PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE DU TORRENT DU BERSEND ET DE LA CONFLUENCE AU DORON - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA CA ARLYSERE A LA PROGRAMMATION 2022	11
N°22-19 : GEMAPI – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE PRAZ-SUR-ARLY – 2022-2026	11
N°22-20 : GESTION SEDIMENTAIRE DE L'ESPACE DE REGULATION DU TORRENT DU BERSEND	13
PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES AUTRES PROJETS EN COURS	13
>EPISODES DE LAVES TORRENTIELLES TORRENT DU BERSEND BEAUFORT : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT,	13
>INFORMATION ET SENSIBILISATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU, PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2022,	14
>DEGRADATION CHANTIER DE LA SERRAZ : REPRISSE PROTECTION DE BERGES,	14
PRESENTATION DU PROJET – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAISE SUR LA PLAINE DES BOSSONS A ST FERREOL, CCSLA / HYDRETTUDES	15
POINT DIVERS	15
DATES DES PROCHAINES REUNIONS	16

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

Le compte rendu de la séance du comité syndical du 08/02/2022 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2022-01 du 14/03/2022 – GEMAPI – Attribution du marché relatif au plan de gestion des matériaux du Bersend

Le marché est confié à l'entreprise ETRM située 581, route de Mont Carmel – Chef-lieu – 73700 LES CHAPELLES. Le montant de la prestation est fixé à 11 000 € HT soit 13 200 € TTC.

Décision n°2022-02 du 14/03/2022 – Administration générale – Fourniture et mise en service de matériel informatique

La fourniture et mise en service de matériel informatique est confiée à l'entreprise SPIRALE située 75, rue Derobert – 73400 UGINE. Le montant de la prestation est fixé à 2 555 € HT soit 3 066 € TTC.

Décision n°2022-03 du 14/03/2022 – GEMAPI – Travaux de restauration de la Chaise et de la décharge de la Serraz de la commune d'Ugine – Avenant n°2 au marché 21-05

Par décision n°2021-11 du 13/09/2021 le marché était attribué à l'entreprise BASSO TP située 341, rue Ambroise Croizat, ZI Bavelin - BP 14, 73402 UGINE Cedex.

L'avenant n°1 du 02/12/2021 portait sur la modification de poste sans impact sur l'économie du marché.

Suite à la crue du 29/12/2021 de la rivière Chaise de fréquence de retour décennal ayant entraîné une dégradation de la ligne de berges restaurée dans le cadre du projet, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires au programme du marché initial et d'ajouter de nouveaux prix

Les prix nouveaux AV2-69, AV2-70 et AV2-71 sont intégrés au marché. Le montant de l'avenant est fixé à 11 557.25 € HT soit 13 868.70 € TTC correspondant à 4.08 % du marché.

Modification de l'ordre du jour

Il est proposé aux membres du conseil syndical l'ajout de la délibération :

n°22-21 : Gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend

- **17 et 18 mars 2022 : épisode de fonte – pas de précipitations, 3 laves du torrent du Bersend, apport de 2000 m3 (matrice argileuse, peu de blocs)**
Travaux de remise en état de l'espace de régulation – engagés le 24/25 et 28/03/22
Montant : 5920 € HT
Entreprise : Martoia (marché à bon de commande – entretien des cours d'eau)
- 31 mars : réunion sur site des gestionnaires : SMBVA, commune, Département, EDF, pour initier une démarche de gestion globale – plan de gestion sédimentaire
- **7 au 9 avril : précipitations et apport de matériaux par laves successives (au moins 10), apport de 3 000 m3**
Travaux de remise en état de l'espace de régulation – engagés le 11/04/2022
Montant : 7 000 € HT
Entreprise : Martoia (marché à bon de commande – entretien des cours d'eau)

>Information et sensibilisation des propriétaires riverains dans le cadre des travaux d'entretien des cours d'eau, présentation de la programmation 2022,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2022 des travaux d'entretien des cours d'eau, la phase d'information et de sensibilisation des propriétaires riverains a été lancée :

- Envoi de 1380 courriers d'information aux propriétaires concernés par les travaux (+ rappel des droits et devoirs des propriétaires riverains),
- Réunions publiques selon le calendrier suivant :

Val d'Arly	Lundi 11 avril 2022 , 18h30 à 20h salle polyvalente Flumet
Haut Val d'Arly : Megève – Praz sur Arly	Jeudi 14 avril , 17h30 à 19h salle du conseil municipal Praz sur Arly
Albertville/Ugine Le Bouchet / Serraval	Mardi 19 avril, 17h30 à 19h salle Robespierre Ugine
Beaufortain	Jeudi 21 avril 2022, 17h30 à 19h salle des fêtes de Beaufort
Isère en Basse Tarentaise	À caler – mai 2022
Réunion visio – <i>jusqu'à 150 personnes</i>	Proposition réunion en visio – format 1 heure : - Droits & devoirs des riverains et entretien des cours d'eau

>Dégradation chantier de la Serraz : reprise protection de berges,

Suite à la dégradation partielle de la protection de berge en génie végétal par pieux et rideau de fascines, lors de la crue décennale de la Chaise (28/12/21), les travaux de remise en état ont été réalisés entre le 4 et 6 avril. Le montant de ces travaux s'élève à 11 557.25 € HT (avenant 2), équivalant à 4% du montant du marché initial.

Le traitement des refus de criblage a été réalisé, par la mise en place d'un atelier mobile de traitement intégrant plusieurs outils : scalpeur, séparateur aéraulique, overband-aimant, concassage complémentaire.

Les matériaux traités ont été revalorisés localement : matériaux inertes en remodelage de la plateforme, les DIB (plastiques et déchets divers) ferrailles auprès des entreprises Duret (Marlens) et Suez.

La réception du chantier est en cours de préparation.

Présentation du projet – travaux de restauration de la Chaise sur la plaine des Bossons à St Ferréol, CCSLA / HYDRETUDES

Olivier Pellissier rappelle les enjeux et objectifs de ce projet :

- Restauration continuité écologiques (obligation de restauration de la continuité piscicole sur 6 seuils)
- Restauration hydromorphologique (déficit sédimentaire, enfoncement généralisé du lit entraînant la ruine des seuils, , ...), l'objectif est de restaurer la zone de régulation du transport solide et l'espace de divagation de la Chaise.
- Problématique de répartition des débits entre la Chaise et le Bief de St Ferréol, des arbitrages sont encore à trouver afin de répondre aux enjeux piscicoles et hydrauliques.
- Modernisation des pratiques de gestion des vannages du biels (automatisation, suivi des débits, ...).
- Fourniture sédimentaire en amont avec plusieurs glissements de terrains (Nantbellet, Nant de Leschaux, Bouchet Mont Charvin) plus ou moins actifs, mais sans effet de recharge sédimentaire.

Ce projet a été identifié dans le cadre du contrat de rivière Arly 2012-17, l'étude menée sur les assecs de la Chaise sur le tronçon court-circuité de la Chaise, en 2017 a permis d'apporter des éléments de connaissance sur le secteur.

Depuis, poursuite de la dégradation du tronçon avec la dégradation et ruine de plusieurs seuils (2015 et suivantes).

Le projet de restauration de la plaine a été lancé, les aménagements prévus sont :

- Remise en place de 2 seuils de calage franchissables,
- Reprise du tracé de la Chaise avec méandrage,
- Remplacement et automatisation des vannes du biel, instrumentation pour suivi des débits de la Chaise et du biel.
- Mesures environnementale accompagnant la réalisation des travaux (abris faune, hibernaculum, ...).

Ce projet va générer 40 000 m³ de déblais excédentaires qui seront revalorisés et dont 9 000 m³ conservés sur site pour réinjection progressive.

La zone restaurée est de 1 km.

Vis-à-vis du planning, le défrichement en rive gauche a été réalisé en mars 2022. La consultation relative aux travaux est en cours. Les travaux sont projetés entre juin et octobre 2022. Les travaux de changement des vannes seront réalisés en 2023.

Cette opération est réalisée avec le soutien, à hauteur de 70%, de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute Savoie.

Philippe Prud'homme souligne que ce projet sera accompagné pour permettre aux habitants de se réapproprier leur biel – enjeu patrimonial local. Le travail d'animation réalisé par la CCSLA va se poursuivre dans ce cadre.

Bérénice Lacombe précise que l'ESAT des 4 vallées d'Albertville est en capacité de fabriquer des nichoirs et abris à chauve-souris (déjà réalisé pour la ville d'Albertville).

POINT DIVERS

Pierre Bessy sollicite un échange au sujet du projet de restauration du seuil de l'Ile à Praz sur Arly. Ce seuil actuellement très dégradé à fait, cet hivers l'objet de travaux de confortement à 2 reprises par la mairie pour protéger la conduite d'eau potable située dessous. Un projet de restauration du seuil est à lancer, avec une obligation de restauration de la continuité piscicole. Il est demandé si ce projet entre dans le cadre de la charte d'exercice de la compétence GEMAPI.

Les avis étant partagés, il est proposé un temps d'échange spécifique sur ce projet.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates suivantes sont fixées :

Bureau syndical composé du président, des vice-présidents et des membres du bureau	Mai 2022
Conseil syndical	Juin 2022

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h15.

A Ugine, le 15/04/2022

Umberto DIMASTROMATTEO

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,

